

LISTE DES DOCUMENTS

POUR ÉTUDES UNIVERSITAIRES:

*Vous souhaitez vous rendre en Italie pour des **études universitaires (Admission à l'Université)***

- Formulaire long séjour pour la demande de visa d'entrée originale, rempli et signé**
Télécharger le formulaire, bien qu'il vous sera remis à l'arrivée auprès du centre VFS Global
- Photographie biométrique**
Photo d'identité couleur (largeur 30 mm, hauteur 40 mm), récente (maximum 6 mois) sur fond blanc et à visage découvert, conforme aux normes O.A.C.I. (ICAO)
- Original du passeport**
Avec une validité supérieure d'au moins 15 mois par rapport à celle du visa demandé et contenant au moins deux feuillets vierges (l'un face à l'autre) afin d'y apposer le visa
- Photocopie du passeport**
Photocopie de la page des données biométriques et de toutes les pages contenant des visas et des cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen.
- Titre de transport (billet) d'aller simple ou réservation du billet**
- Déclaration de disponibilité de moyens de logement en Italie**
Aussi bien que des fonds nécessaires pour le rapatriement, à démontrer éventuellement par un billet d'avion de retour
- Certificat de préinscription au cours en Italie parvenu exclusivement à -travers le portail Universlitaly**
- Photocopie de la documentation concernant les études des années antérieures en Algérie**
- Preuve des moyens économiques de subsistance (celle des parents pour un mineur)**
Suivant les paramètres définis par le Ministère italien de l'Éducation (au moins 457,99 € pour chaque mois de la durée de l'année académique), cette preuve pourra être démontrée avec :
 - a. Preuve de moyens financiers personnels ou familiales (extraits de compte bancaire relatifs aux six derniers mois)*
 - b. Garanties économiques fournies par des Institutions italiennes renommées, ou par des Autorités étrangères considérées fiables par la Représentation diplomatique compétente*
- Justificatifs de la situation socioprofessionnelle des parents**
Photocopie
- Assurance médicale couvrant les soins et/ou une éventuelle hospitalisation**
 - 1. Déclaration consulaire attestant que le demandeur bénéficie du droit au service médical dans le cadre de partenariat entre le pays du demandeur et l'Italie*
 - 2. Police d'assurance étrangère ou souscrite avec un organisme italien ne devant pas inclure des limitations ou exceptions aux frais établis pour une hospitalisation d'urgence*